

## EXERCICE 2017

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-017

Le Conseil d'administration s'est réuni le 28 mars 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 mars 2017 ;

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- VU la convention conclue entre l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et l'université Paris Descartes en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;
- VU la notification du Rectorat en date du 29 novembre 2016 faisant état d'un budget total de 17 500 euros versés à Paris Descartes au titre des « Cordées de la réussite » ;
- VU la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 21 mars 2017 ;

**Point de l'ordre du jour :** II<sup>ème</sup> Partie – P2.5 - Gratification des intervenants au titre de l'opération des « Cordées de la réussite »

#### Exposé de la proposition :

Lancées le 18 novembre 2008 par la Ministre de l'enseignement supérieur de l'époque, les « Cordées de la réussite » sont un dispositif mené en partenariat avec la politique de la ville visant à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes. Leur objectif est de **lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur** et notamment aux filières d'excellence dans un souci de plus grande équité sociale.

Les étudiants intervenant au titre de l'opération des « Cordées de la réussite » seront recrutés par le service « AGIR » (Accompagnement à la gestion de l'innovation pour la réussite des étudiants) et bénéficieront d'une bourse dont le montant sera calculé sur la base de 15 euros nets par heure.

La mise en paiement est effectuée par la Direction des études et de la vie universitaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p style="text-align: center;"><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 29</b> Abstentions : 0 <b>Votes exprimés :</b> Contre : 0 Pour : 29</p>
---

Fait à Paris, le 28 AVR. 2017  
Le Président  
  
Frédéric DARDEL

28 AVR. 2017  
28 AVR. 2017